

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 9 septembre 2019, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 2019-111 modifiant le plan d'urbanisme no. 2013-056 afin d'agrandir une aire de conservation au plan des affectations de sol.**

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés.

Donné à Ivry-sur-le-Lac, ce 10^e jour de septembre 2019



Josiane Alarie
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Josiane Alarie, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 22 août 2019 l'avis public concernant le **règlement numéro 2019-111 modifiant le plan d'urbanisme no. 2013-056 afin d'agrandir une aire de conservation au plan des affectations de sol**, sur le site internet de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac.

En foi de quoi je donne ce présent certificat, ce 10^e jour de septembre 2019



Josiane Alarie
Directrice générale et secrétaire-trésorière